

Séance du mardi 03 mars 2020

19 heures

~~~~~

## PROCÈS VERBAL

L'an deux mil vingt, le trois mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Villars les Bois légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la présidence de Monsieur Fabrice BARUSSEAU, maire d'après les convocations faites le vingt-cinq février deux mil vingt.

~~~~~

La séance a été publique

~~~~~

**Présents** : Mesdames Emilie COUILLEAUD-TROCHUT, Liane GAUCHER, Nathalie KERMARREC, Karine COMBEAU, Messieurs Fabrice BARUSSEAU, Jean-Marie BEGEY, Laurent ANDRÉ, Francis VION, Bruno BONNEAU et Miguel TAUNAY.

**Absente excusée** : Mme Jeannine GROMADA.

Le secrétaire de la séance a été Monsieur Jean-Marie BEGEY.

=====

=== **Ordre du jour** ===

=====

- 1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2020**
- 2- Approbation du Compte de Gestion 2019**
- 3- Approbation du Compte Administratif 2019**
- 4- Mise en concurrence du contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires**
- 5- Cotisation à l'association Antenne Nature Loisirs et Patrimoine (ANLP)**
- 6- Mise à jour des numéros de maisons**
- 7- Questions diverses**

=====

### **1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2020**

La lecture du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal en date du 29 janvier 2020 n'ayant donné lieu à aucune remarque, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **2) Approbation du Compte de Gestion 2019**

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2019, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été

prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations ont été régulièrement effectuées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **3) Approbation du Compte Administratif 2019**

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif 2019 dressé par Monsieur Fabrice BARUSSEAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés                    | Fonctionnement    |                   | Investissement    |                   |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
|                             | Dépens./Déficit   | Recet./Excéd.     | Dépens./Déficit   | Recet./Excéd.     |
| Résultats reportés          | 0,00              | 85 121,01         | -37 510,79        | 0,00              |
| Opérations de l'exercice    | 177 525,99        | 215 630,62        | 144 355,11        | 174 014,33        |
| <b>TOTAUX</b>               | <b>177 525,99</b> | <b>300 751,63</b> | <b>106 844,32</b> | <b>174 014,33</b> |
| Résultats exercice 2019     | 0,00              | 38 104,63         | 0,00              | 29 659,22         |
| Restes à réaliser           | 0,00              | 0,00              | 0,00              | 0,00              |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>       | <b>177 525,99</b> | <b>300 751,63</b> | <b>106 844,32</b> | <b>174 014,33</b> |
| <b>RESULTATS DEFINITIFS</b> | <b>0,00</b>       | <b>38 104,63</b>  | <b>0,00</b>       | <b>29 659,22</b>  |

- constate, les identités des valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### **4) Mise en concurrence du contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires**

Monsieur le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents que la commune de Villars les Bois charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut-être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

\* **agents affiliés à la CNRACL**

Décès, accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie/longue durée, Maternité-Paternité-Adoption.

**\* agents non affiliés à la CNRACL**

Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie Ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune de Villars les Bois une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2021
- Régime du contrat : capitalisation.

**5) Cotisation à l'association Antenne Nature Loisirs et Patrimoine (ANLP)**

Monsieur le Maire présente l'association ANLP (Antenne Nature Loisirs Patrimoine) qui a pour but de favoriser la pratique des activités de plein air non motorisées ainsi que de sauvegarder, valoriser et restaurer le patrimoine de la Vallée de l'Antenne.

Son vaste champ d'intervention aussi bien territorial que de compétence en fait une association précieuse sur le territoire. Le groupe débroussaillage est intervenu à deux reprises sur la commune pour nettoyer le lavoir du Mazuit et la fontaine de Fontbelle.

Afin d'exprimer la reconnaissance de la commune vis-à-vis de leur action, Monsieur le Maire propose que la commune adhère à l'association.

Madame Liane GAUCHER souligne que cette association peut être d'un grand soutien technique pour les communes. Il ne faut pas hésiter à faire appel en cas de besoin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- décide l'adhésion de la commune à l'association « Antenne Nature Loisirs Patrimoine » ;
- fixe le montant de l'adhésion annuel à 10 €.

**6) Mise à jour des numéros de maisons**

Suite à la mise en place des noms de rues et numérotation des maisons, une mise à jour est régulièrement nécessaire pour tenir compte des nouvelles constructions, des aménagements et/ou transformations de bâtiments. Celle-ci est communiquée aux services des impôts pour mise à jour du cadastre. La liste ci-dessous dresse les modifications reçues à ce jour :

| Parcelles     | Propriétaires         | Anciennes adresses | Nouvelles adresses |
|---------------|-----------------------|--------------------|--------------------|
| AB 518 et 526 | Monsieur BOUREL Alain | La Grande Ouche    | 16 rue des Grelots |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer la nouvelle adresse comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

**7) Questions diverses**

**7-1- Travaux de voirie**

**a) pose de caniveaux**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de pose de caniveaux ont été réalisés Rue du Lavoir (Bel-Air et Berlouze) et Rue de l'Essart (Chez Lunaud) au début du mois de février.

Il y a eu des problèmes techniques et de compétence du personnel.

En effet, sur le chantier de la rue du Lavoir, le sous-sol en roche était très difficile à mettre en œuvre et une canalisation d'eau potable a été percée en deux endroits car mal repérée par le service de la RESE.

Sur le chantier de la rue de l'Essart, les agents avaient coulé la dalle béton dans le sens inverse et

posé les bordures non alignées. Il a été nécessaire de tout refaire.

*b) curage des fossés*

Monsieur le Maire informe que plusieurs fossés ont été reprofilés. L'agent communal a bien appréhendé le fonctionnement de l'appareil ce qui a permis de faire du bon travail. D'autres fossés seront curés en fonction du temps disponible.

7-2- Autres informations diverses

\* *Monsieur le Maire :*

- informe la plate-forme de dépôt des conteneurs à ordures ménagères rue des Portiers est opérationnelle.

- indique que la vitrine d'exposition contenant une partie des fossiles qui ont été trouvés à Fontbelle lors de fouilles archéologiques est en place dans l'Eglise.

- dresse le bilan du repas de la commune. Ce fut un moment convivial. Mais le traiteur n'a pas fourni une prestation de qualité.

*Miguel TAUNAY* signale un dysfonctionnement de l'un des toilettes de la salle des associations. Demander l'intervention du plombier.

*Francis VION* pense que les pierres qui ont été déposées sur l'aire de repos de Chez Bruneaud ne sont pas assez grosses. Il craint qu'elles ne soient pas assez visibles des conducteurs lors de leur manœuvres. Monsieur Bruno BONNEAU demande la finalité de ces pierres. Monsieur le Maire indique qu'elles servent de délimitation au parking et ainsi éviter que les camions n'aillent faire demi-tour sur la parcelle et n'abime celle-ci.

*Liane GAUCHER* rappelle qu'elle se tiendra à disposition de l' élu qui voudra bien continuer d'animer le sentier d'interprétation. Elle indique également qu'il faudra donner la consigne à la femme de ménage pour qu'elle nettoie régulièrement l'espace réservé au sentier d'interprétation dans l'église (la table, la vitrine et les tableaux).

*Nathalie KERMARREC* souhaite avoir des informations sur l'évolution du dossier HERPIN-JEAN/Commune. Monsieur le Maire indique qu'il n'y a rien de nouveau depuis le dernier conseil municipal. La deuxième astreinte est en cours de liquidation. Il a demandé la mise en place de la 3<sup>ème</sup>.

*Laurent ANDRÉ* demande ou en est le dossier du projet immobilier de Chautabry. Monsieur le Maire informe que l'Etat n'a pas agréé le projet car le dossier n'était pas complet. Il a donc été abonder des pièces demandées. La prochaine commission programmée au printemps devrait statuer positivement. Les appels d'offres pourront alors être lancés.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 20h15 et ont signé au registre les membres présents.

*Cette séance étant la dernière de la présente mandature du conseil municipal, Monsieur le Maire remercie chacun pour ce qu'il a pu apporter à la commune dans la mesure de ses possibilités. Le bilan de ces 6 années est globalement positif avec des investissements significatifs pour une petite commune rurale (mise au norme de l'assainissement de la salle des fêtes et des logements communaux, complète réhabilitation d'un logement, mise en place du sentier d'interprétation, restauration des sols de l'Eglise).*

*L'agent recruté au sein du SIVOM pour travailler sur la commune est une bonne recrue. Bien qu'il lui reste des progrès à faire, M. Jérémy OSINSKI est particulièrement attentif au matériel et est d'une assiduité remarquable.*

*Monsieur le Maire espère revoir les uns et les autres au cours des manifestations qui ne manqueront pas d'être organisées par les associations et la nouvelle municipalité.*